

Forums pour les joueurs

Violente rechute avec un opérateur peu scrupuleux (paris en ligne)

Par irrecuperable000 Posté le 29/08/2025 à 14h34

Bonjour,

Interdit de jeux pour 3 ans depuis début janvier 2023 et avec un plan de surendettement en cours depuis juillet 2025 en lien avec des crédits souscrits dans ma période "fastueuse" de 2021-2022, j'étais clean depuis 2 ans et demi, avant de replonger violemment suite à des événements m'ayant conduit à vaciller en dépression cet été (j'ai une reconnaissance d'ALD pour cette pathologie depuis décembre 2022).

Après quelques petites mises en jambes en point de vente en juillet, il y a une dizaine de jours, j'ai pu contourner l'interdiction de jeux dont je fais l'objet avec le concours d'un proche selon le deal suivant : ses documents (carte d'identité, justificatif de domicile, RIB) et mon argent (dépôts via ma carte bancaire).

Bien que je pris la précaution de me connecter avec une adresse IP que je n'avais pas avant mon interdiction de jeux, l'opérateur X a décelé une anomalie à l'inscription (sans doute due à l'utilisation d'une carte bancaire déjà utilisée en 2022) et l'a refusée.

Scénario radicalement différent avec l'opérateur Y, qui a tranquillement validé la création de mon compte au nom d'un proche (avec ses justificatifs, donc) et les dépôts avec ma carte bancaire, ne commençant à manifester un peu de nervosité qu'à compter du 7ème dépôt, qui portait le total de ceux-ci à 6500 euros en quelques jours, et c'est précisément quand j'ai voulu retirer 500 euros que les choses ont mal tourné, avec des demandes pressantes du service financier (service fraude, en clair) : il me fallait fournir la photo de ma carte bancaire et un relevé de compte laissant apparaître les transactions vers Y.

Je pensais avoir passé le test en fournissant le RIB de mon proche (même banque, comme ma carte bancaire) et les relevés de compte laissant apparaître les transactions réalisées avec ma carte bancaire et les coordonnées bancaires du compte de mon proche (même banque, ça devait passer pensais-je...).

Énorme KO à l'arrivée : suspension puis fermeture du compte pour fraude aux documents selon l'article 1.5 des CGU de l'opérateur Y et confiscation du solde (j'avais 2717 euros au moment où le compte B...c a été bloqué).

La tentative de solution amiable n'a rien donné avec l'opérateur, et maintenant j'attends de voir ce que va me répondre l'ANJ, que j'ai saisie pour dénoncer des agissements que je qualifie d'abusifs : je peux comprendre la fermeture du compte mais pas la confiscation des fonds, c'est une appropriation en force dont cet opérateur est semble-t-il coutumier selon des articles de presse trouvés en cherchant sur le net.

Évidemment, avec en plus le plan de surendettement en cours et un arrêt de travail, cette histoire ne va pas m'arranger, mais voilà, mon destin est sans doute d'être comme Sisyphe et de devoir remonter à chaque fois

la montagne, jusqu'au jour où je me foutrai en l'air pour de bon.

Voilà ma "super" histoire, merci de m'avoir lu.

15 réponses

anonymousgirl - 29/08/2025 à 16h16

Bonjour à vous,

Il est arrivé une mésaventure équivalente à mon conjoint sur un site de casino en ligne... dans ces moments là je n'ose imaginer votre colère et cette sensation que le sol se dérobe sous vos pieds ! Comme j'ai dit à mon conjoint, ils sont coutumiers du fait et n'ont aucun scrupule, d'une façon ou d'une autre ils vous détruiront ! Vous arriverez à remonter cette montagne pour de bon et à rester au sommet et là vous pourrez faire un pied de nez à tout ces opérateurs de jeux qui n'apportent que du mal à ceux qui tombent dans leurs filets !!! Je vous souhaite beaucoup de courage, vous allez y arriver et je ne sais pas si vous êtes accompagnés par un psychologue / psychiatre ? N'hésitez pas

Vivi27 - 30/08/2025 à 13h15

Horrible ces additions aux jeux d'argent, moi je suis tombée dedans à cause de mon conjoint qui avait gagné une grosse somme sur les casinos en ligne. j'ai joué 30 euros 1 fois j'ai perdue, j'ai arrêté. lui a continué du coup en le voyant j'ai rejoué et j'ai gagné et c'est là que l'on tombe dans le piège ! l'adrénaline l'appât du gain, l'ennui et sa nous ruine 30 bal oar si 50 bal par la. ca fait 4 ans que je joue pfff trop longtemps. je vais me faire aider car c très dur. j'ai arrêté pendant 1 an pour un projet maison. Le crédit à été refusé à cause de la hausse des taux du coup jai rejoué et c'est complètement fou.

jai fais une fois un paris sportif qui m'a fait gagné 800 euros jai encaissé et jai jamais rejouer pour ne pas perdre. mes les casinos en ligne avec mon conjoint qui ne s'arrête pas ca tente. jai eu une prise de conscience au bout de 3 mois de jeu et je l'ai dit à l'on conjoint qui se voilé la face. plus que les sommes perdues c'est surtout le temps de perdue et le cerveau en stand by durant ce temps.

jai même emprunté pour jouer. Le pire c'est que ce fléau est partout , il se developpe, au taf les gens jouent au casino en lignes, les jeunes les vieux . le confort à domicile et maintenant je joins même de la pub sur les réseaux sociaux là ca craint de ouf!!!!

irrecuperable000 - 30/08/2025 à 15h08

Bonjour, merci d'avoir lu mon témoignage et pour votre soutien.

J'ai contacté l'ANJ et un avocat ayant déjà fait condamner l'opérateur Y au tribunal dans des affaires de confiscation des fonds du client après fermeture du compte, on verra ce qu'il en ressort.

Dans ma situation, sachant que je suis interdit de jeux (donc fiché par l'ANJ) depuis début janvier 2023, je ne comprends pas comment l'opérateur Y a pu laisser passer mon inscription, même sous le nom d'une proche, car s'il est vrai que l'adresse IP utilisée et la carte bancaire dont je me suis servi pour les dépôts étaient inconnus en 2022, l'ordinateur et les téléphones portables utilisés sont en revanche les mêmes, et visiblement l'opérateur X, qui avait refusé l'inscription, avait décelé ces éléments. En clair, j'ai l'impression que Y a attendu sciemment que j'atteigne une certaine hauteur de dépôts (6500 euros) pour réagir, me "coincer" et s'accaparer les fonds.

Au delà de ces considérations, c'est la dépression dans laquelle je suis tombée en juillet (j'ai un traitement depuis janvier 2023 et un suivi psy mais elle est actuellement en vacances) qui m'a conduit à vouloir goûter à nouveau aux paris en ligne (les paris en point de vente ne me donnaient pas satisfaction) pour retrouver de l'énergie positive, et c'était le cas sur la séquence de gains quotidiens, brutalement interrompue par l'action de suspension puis de fermeture du compte par Y.

Vivi27 - 30/08/2025 à 20h33

il faut se mettre du plond dans la cervelle et faire autre chose des que l'on a envi de jouer. C'est 2 secondes qui passent dans la tête et le pti diable qui dit: "joues". si tu arrives à trouver l'alternative à ses 2 secondes, faire autre chose même si c'est plusieurs fois par jour, les habitudes partirons. il ne faut jamais lâcher et jamais ne recommencer puisque nous sommes vulnérables...Je commence cette première phase aujourd'hui. j'aimerais que l'on se soutienne...

Vivi27 - 01/09/2025 à 17h34

tu as une chance de récupérer si c'est un site officiel..
et si tu as gain de cause je te conseille vivement de partir sur des bonnes bases et de placer ton argent de côté . ca t'apportera que des emmerdes ces jeux. ya toujours une phase de gain et après une chute...c'est toujours comme ca. tu es arrivé à un point où comme les alcoolique qui arrêtent de boire ne retouche jamais plus a un verre d'alcool. pour les jeux c pareil. faut l'accepter comme ca. ya mieux dans la vie que ca et on le sait. accroche toi. tu es jeune en plus je pense.

et oui ils ont voulu te carroter. c'est des voleurs..

Vivi27 - 01/09/2025 à 17h35

et surtout passe à autre chose après tout ca. biz'

irrecuperable000 - 01/09/2025 à 19h07

Merci pour votre votre soutien, au moins ici j'ai l'impression d'avoir un espace d'expression où je ne vais pas être jugé, alors que c'est compliqué avec l'entourage proche auquel j'ai raconté ma rechute.

Dans ma vie au parcours parfois cahotique, les paris sportifs ont depuis ma majorité constitué une béquille, la bulle d'évasion qui me permettait de tenir alors que je souffre de dépressions chroniques depuis l'adolescence ; j'avais un bon suivi période collège/lycée, mais j'ai rompu avec mon psychiatre sur fond d'incompréhension quand j'ai commencé à embrasser les paris sportifs en ligne.

Pendant plusieurs années, hormis y faire passer tout l'argent de mon budget perso hors dépenses incompressibles, ça allait si je puis dire, mais c'est quand j'ai découvert le recours aux crédits offrants des montants importants (devenus accessibles grâce à ma situation pro) que tout a violemment dérapé à un moment : ok, il y a eu une délicieuse et incomparable phase de gains (plus de 42 000 euros en partant d'environ 3000 euros) entre février et mars 2022, mais tout cela a fini avec un dossier de surendettement lesté de plus de 60 000 de dettes en crédits à la consommation (déposé en février 2023, recevable en mars 2023, le jugement a été rendu en juin 2025).

Entre temps, en décembre 2022, j'obtiens grâce à ma psychiatre une reconnaissance d'ALD pour ma dépression, j'accepte un traitement en février 2023, et ça tenait jusqu'à juillet 2025, où j'ai encaissé deux

mauvaises nouvelles importantes qui m'ont mis ko moralement, et après vous connaissez la suite...

J'ai un sacré problème, c'est sûr, et je suis très déçu par mon manque de solidité, alors que je me pensais plus fort ; c'est vrai que la phase de gains sur laquelle j'étais avec l'opérateur Y m'avait redonné du peps et avait éloigné les idées noires, mais là, maintenant, c'est comme si j'étais anesthésié, complètement déglingué mentalement...

J'ai aussi raconté toute l'histoire dans sa vraie version à l'opérateur Y aujourd'hui, lui fournissant tous mes justifs (pour la cb utilisée, le rib correspondant, l'interdiction de jeux pour 3 ans ayant débuté en janvier 2023, le jugement du surendettement, la reconnaissance d'ALD), on verra, j'espère que... L'ANJ et l'avocat contacté ne m'ont pas encore répondu.

Merci pour votre lecture.

irrecuperable000 - 03/09/2025 à 14h55

Bonjour,

Je suis toujours là mais si l'envie de ... ne manque pas, mais tant qu'il reste de l'espoir, il y a de la vie, on peut dire ça comme ça...

L'opérateur B...c ayant refusé d'exploiter mon courriel avec toute l'histoire dans sa version authentique et mes documents (notamment sur la cb utilisée), j'ai dû repasser par l'adresse e-mail de la proche sous le nom de qui le compte avait été ouvert, et là il y a bien eu un accusé de réception au 02/09/2025 par le service client pour ma réclamation, ce qui veut dire que dans 20 jours, je pourrai officiellement saisir le médiateur des jeux (oui, j'anticipe une probable non réponse de l'opérateur de paris en ligne).

En parallèle, j'ai raconté cette histoire à l'UFC Que Choisir (dont l'antenne locale va me répondre) et aux médias que sont "Le Canard Enchaîné" et "Mediapart", via pour ce dernier un post dans leur espace blog dans lequel il y a des liens vers des articles et autres publications traitant des comportements problématiques des opérateurs de paris en ligne, dont celui avec lequel j'ai le litige de confiscation arbitraire de mon argent.

Pour finir, le moral est à zéro, je dors beaucoup, je suis assommé, et j'attends de revoir ma psychiatre demain 4 septembre en début de soirée après deux mois sans consultation.

Voilà les news, merci de m'avoir lu.

Vivi27 - 04/09/2025 à 13h30

les opérateurs en ligne sur lesquels tu as joué sont légaux?

Vivi27 - 04/09/2025 à 13h32

excuse moi mais je ne connais pas le domaine des paris sportifs

irrecuperable000 - 05/09/2025 à 20h22

Bonsoir Vivi27,

Oui, les trois sont légaux :

- en juillet, il y a d'abord eu en point de vente avec l'opérateur historique, aucun blocage pour le virement des gains au-dessus de 300 euros à mon nom (carte d'identité, RIB) malgré interdiction ANJ en vigueur depuis le 06/01/2023
- le 18 août, première tentative sous l'identité de ma proche avec l'opérateur agréé ANJ qui commence par la première lettre de gagner en anglais (opérateur X dans mes posts), qui bloquera la création du compte ayant décelé un lien avec un usager interdit de jeux (peut-être ma cb qui avait déjà servi en 2022 ou le matériel informatique inchangé, PC portable et smartphone)
- ce même 18 août, 2ème tentative avec l'opérateur agréé ANJ dont le nom commence par la 2ème lettre de l'alphabet (opérateur Y dans mes posts), qui lui n'a rien décelé d'anormal et a laissé passer 6500 euros de dépôts (compte au nom de ma proche mais ma carte bancaire), ne commençant à créer des difficultés quand lorsque j'ai voulu retirer une partie du solde

Vivi27 - 08/09/2025 à 08h09

Cc,
Tu devrais gagner je pense en demandant des dommages et intérêts peut-être. car être interdit signifie malade. ils n'ont pas été assez vigilant. j'espère que tu gagneras ta procédure si l'avocat plaide et que tu mettras ça d3 côté pour une nouvelle vie

irrecuperable000 - 09/09/2025 à 18h43

Bonsoir,

@Vivi27 : merci pour ton message encourageant, ça fait du bien.

Je vais tâcher de vous raconter les développements des derniers jours :

- en fin de semaine dernière, j'ai enfin revu ma psychiatre à laquelle j'avais beaucoup de choses à raconter, et pour elle, c'est ce que j'ai vécu en juillet, qu'elle assimile à un "choc traumatique" mais pas à une dépression, qui m'a fait replonger dans les paris sportifs en réactivant des émotions, des mécanismes, etc.
- j'ai demandé assistance à l'UFC Que Choisir, dont mon association locale, à laquelle j'ai adhéré, a pris les choses en main et envoyé un premier courrier circonstancié à l'opérateur Y (lequel a par ailleurs officiellement donné une fin de non recevoir à la réclamation du 02/09 demandant la restitution des fonds confisqués, ouvrant la voie à une saisine du Médiateur des Jeux en fonction de la suite des événements)
- l'avocat m'a répondu via un sms type m'invitant à remplir un formulaire, mais cette étape n'interviendrait que si échecs des voies précédentes (amiable via UFC Que Choisir, médiation via ANJ)
- côté moral enfin, ça commence à aller mieux, l'envie de rejouer pour me refaire s'est évaporée, le sentiment d'abattement quant à l'argent perdu et confisqué se dissipe, les idées noires s'éloignent, c'est plutôt positif.

Merci pour votre lecture, à très vite.

Vivi27 - 10/10/2025 à 19h32

Coucou je viens aux nouvelles. comment vas tu ?

irrecuperable000 - 23/05/2026 à 10h16

Bonjour Vivi27, bonjour à toutes et à tous,
Cela fait bien longtemps que je n'étais pas revenu par ici.

Il m'a fallu un peu de temps pour refaire surface moralement, et dès que je repensais à ce qui s'est passé en août dernier, ça me mettait dans des états compliqués...

Et puis, finalement, lundi dernier, le 18 mai, la date anniversaire de l'ouverture du compte chez l'opérateur B...c le 18/08/25, j'ai eu la force et l'énergie de constituer le dossier de saisine du Médiateur des jeux ; trois jours après, j'ai eu la réponse comme quoi il est déclaré recevable (ce qui est le cas environ de la moitié des dossiers déposés selon le dernier rapport du Médiateur des jeux).

Alors oui, bien sûr, le processus de médiation va prendre du temps, mais c'est un vrai soulagement que l'autorité de régulation des jeux reconnaisse qu'il y a bien existence d'un litige, et j'ai bon espoir de récupérer ce que l'opérateur n'aurait jamais dû pouvoir encaisser (quelques heures avant l'ouverture du compte chez B...c, son principal concurrent, W...x, avait détecté que j'utilisais le même matériel qu'en 2022 avant l'interdiction de jeux et avait bloqué mon inscription, alors que B...c a laissé passer l'inscription, les dépôts puis a clôturé le compte avec confiscation des fonds dès lors que j'ai voulu faire un retrait).

Autre point positif : depuis janvier 2026, je ne suis plus sous le coup de mon interdiction de jeux, mais je n'ai jamais eu l'intention ni l'envie de replonger, et si je l'ai fait à l'été 2025, c'est parce que je n'allais pas bien.

Je continuerai à vous tenir informé de la suite bien entendu.

Merci à toutes et tous pour votre soutien, bon courage à toutes celles et ceux qui ont pris la bonne décision en décidant de combattre cette addiction, on peut s'en sortir !